

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **18 juin 2015**

Décision n° **CP-2015-0268**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition d'un immeuble situé 51, rue Edouard Vaillant et appartenant à la société 51 Vaillant Villeurbanne

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 8 juin 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : vendredi 19 juin 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Farih, Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse, Vesco (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 18 juin 2015**Décision n° CP-2015-0268**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 51, rue Edouard Vaillant et appartenant à la société 51 Vaillant Villeurbanne**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 1 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux sur le territoire métropolitain, la Métropole de Lyon propose l'acquisition de l'immeuble situé 51, rue Edouard Vaillant à Villeurbanne et appartenant à monsieur Jacques Dantin.

Il s'agit d'un tènement immobilier comprenant un immeuble sur rue, élevé de 3 étages sur rez-de-chaussée, composé de 14 appartements occupés, un immeuble sur cour, élevé d'un étage sur rez-de-chaussée, composé de 4 appartements occupés, l'ensemble représentant une surface utile totale de 750,64 mètres carrés, étant situé à Villeurbanne, 51, rue Edouard Vaillant, sur une parcelle d'une superficie de 379 mètres carrés, cadastrée BC 361.

Aux termes du compromis, la Métropole de Lyon acquerrait l'immeuble, cédé occupé, pour un montant de 1 480 000 €, non compris les honoraires d'agence d'un montant de 59 200 € TTC.

Ce bien serait acquis en vue de le mettre à la disposition d'un organisme de logement social, dans le cadre d'un bail emphytéotique.

Le choix s'est porté sur l'office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat dont le programme consiste en la réhabilitation de ce bien, permettant de proposer 18 logements dont 13 en prêt locatif à usage social (PLUS), d'une surface habitable de 501,78 mètres carrés et 5 logements en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), d'une surface habitable de 248,86 mètres carrés ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 15 janvier 2015, figurant en pièce jointe ;

Oui l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que, dans l'objet, le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Dans le cadre de la politique, etc." et dans le dispositif, il convient de lire :

"appartenant à la société 51 Vaillant Villeurbanne"

au lieu de :

"appartenant à monsieur Jacques Dantin" ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'acquisition, par la Métropole de Lyon, pour un montant de 1 480 000 €, non compris les honoraires d'agence d'un montant de 59 200 € TTC, d'un immeuble situé 51, rue Edouard Vaillant à Villeurbanne et appartenant à la société 51 Vaillant Villeurbanne, afin de favoriser la production de logements sociaux.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 14 - Soutien au logement social, individualisée sur l'opération n° 0P14O4501, le 26 janvier 2015 pour la somme de 12 735 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - comptes 2111 et 21321 - fonction 552, pour un montant de 1 480 000 €, non compris les honoraires d'agence d'un montant de 59 200 € TTC correspondant au prix de l'acquisition et de 20 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2015.